

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERVAL

Séance du 24 AVRIL 2026



Mairie de Lilhac

63 Place du 19 mars 1962
31230 LILHAC

☎ 05.61.88.77.84

email : mairie.lilhac@wanadoo.frSite : <https://www.mairie-lilhac.fr>

République Française
Département de la Haute-Garonne

Permanences secrétariat mardi 14h - 17h

LISTE DE PRESENCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration à	Signature
SIOUTAC Gilbert	x			
BACHEVILLIER Patricia	x			
BERGOUGNAN Pascal		x	Gilbert SIOUTAC	
COUSSE Christophe	x	x		
DELON Mickaël	x			
GIRAUD Alexia	x			
JOURNAUD Nathalie	x		JOURNAUD Nathalie	
KENNEL Anne-Marie		x	Alexia GIRAUD	
RAYMOND Régis	x			
BOURGAIN Sandrine		x	Pascal LOISIL	
LOISIL Pascal				

Secrétaire de séance :

Heure d'ouverture de la séance :

Heure de clôture de la séance :



63 Place du 19 mars 1962
31230 LILHAC

Mairie de Lilhac

☎ 05.61.55.77.54

email : mairie.lilhac@wanadoo.fr

Site : <https://www.mairie-lilhac.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Permanences secrétariat mardi 14h - 17h

POUVOIR POUR ME REPRESENTER ET VOTER EN MON NOM A L'OCCASION DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Avril 2026

Je soussigné (e) M. ou Mme Pascal BERGOUGNAN

Qualité : Conseiller municipal

Donne pouvoir à M. ou Mme Gebert SIOUTAC

Qualité : Elu

Fait à Toulouse le 13 Avril 2026

P. Bergougnan



Mairie de Lilhac

63 Place du 19 mars 1962
31230 LILHAC

République Française
Département de la Haute-Garonne

☎ 05.61.88.77.84

email : mairie.lilhac@wanadoo.fr

Site : <https://www.mairie-lilhac.fr>

Permanences secrétariat mardi 14h - 17h

POUVOIR POUR ME REPRESENTER ET VOTER EN MON NOM A L'OCCASION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2026...

Je soussigné (e) M. ou Mme Stévenel Anne Marie

Qualité :

Donne pouvoir à M. Mme Gréard Alexia

Qualité :

Fait à Lilhac, le 23 avril 2026

Lilhac, le 16/4/26

Je soussignée, Sandrine Bourgain,
donne, par la présente, pouvoir
à M. Pascal Coisil pour la
réunion du conseil municipal
du 24/04/2026.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2026.
2. Fixation du taux des taxes des impôts directs.
3. Etude & vote du budget général.
4. Proposition des membres appelés à siéger à la Commission Communale des impôts directs.
5. Questions diverses.

Secrétaire de séance : Alexia GIRAUD

La séance est ouverte à 21h00

Monsieur le Maire annonce que Madame Rose QUEVILLON a démissionné le 14 avril 2026, sa demande a été envoyée à la Sous-Préfecture, Le règlement prévoit que le suivant de liste prenne sa place, c'est donc Patricia BACHEVILLIER qui siégera.

Rappel de Monsieur le Maire sur l'attitude des spectateurs. La séance est publique, chacun doit rester silencieux. Comportement à la dernière séance, une personne s'est levée pour porter un papier et cela ne sera plus toléré ; si cela se reproduit la personne sera évacuée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

PV de la séance du 30 mars 2026 a été signé par les membres présents

Madame Nathalie JOURNAUD fait remarquer qu'il faut vérifier Madame QUEVILLON sur la Commission de Contrôle des listes électorales.

2. Vote des taxes 2026 (délibération 15/2026)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 *

TAXES	<i>Taux 2025 (rappel)</i>	<i>Taux 2026</i>
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	26.20	26.20
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44.61	44.61
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	4.50	4.50

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.50%.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.20%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.61% (terres agricoles)

Votants : 11 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

3. Etude & vote du budget général (délibération 16/2026)

Monsieur le Maire dit que la loi oblige qu'un projet de budget primitif soit envoyé 12 jours avant la réunion.
Monsieur le Maire répond aux questions des conseillers.
Il rappelle que les recettes sont minimisées sauf quand elles sont notifiées.
La somme au 615228 est la réserve de la commune.

Vu les documents budgétaires,

Vu la maquette préparatoire présentée le 09 avril 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et R 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée des communes et de leurs établissements administratifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **ADOpte le budget primitif 2026 tel qu'il lui a été présenté et établi comme suit :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	256 501.12€	256 501.12€
INVESTISSEMENT	19 957.39€	19 957.39€
TOTAL	276 458.51€	276 458.51€

Votants : 11 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

4. Proposition de membres à la CCID (délibération 17/2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le Directeur des services fiscaux. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des Impôts.

La commission, présidée par le Maire ou son adjoint délégué, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Propose les membres suivants :

PROPOSITION DES COMMISSAIRES

GIRAUD Alexia	BOURGAIN Sandrine
BERGOUGNAN Pascal	LOISIL Pascal
KENNEL Anne-Marie	ALLARD Louise
RAYMOND Régis	RUIZ Blasco
JOURNAUD Nathalie	BELLECOURT Marylène
DELON Mickaël	DANGLA Claude
COUSSE Christophe	DEJARDIN Magali
BACHEVILLIER Patricia	BAUDET Bernadette
BAYLE Francis	MERLE Karine
LARROZE Roland	DUFRECHOU Gérard
BACHEVILLER Stéphane	CECILLE Béatrice
QUEVILLON Rose	ROQUES Michel

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délégués au SICASMIR (délibération 18/2026)

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SICASMIR pour la compétence suivante :

-Compétence obligatoire Alzheimer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural créé le 22 mai 1979, modifiés par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens en date du 1er décembre 2025 qui prévoient dans son article 9 que chaque commune adhérente est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants,

Considérant que le SICASMIR est un syndicat de communes à la carte, administré par un organe délibérant composés de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT,

Considérant que l'élection des délégués de la commune a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

Considérant que les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être élus pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement,

Monsieur le Maire, demande donc aux conseillers municipaux d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune.

Après avoir procédé à l'élection sont élus

Déléguées titulaires

- **Madame Nathalie JOURNAUD**
- **Madame Alexia GIRAUD**
-

Déléguées suppléantes

- **Madame Anne-Marie KENNEL**
- **Madame Rose QUEVILLON**

6. Questions diverses

Correspondant « incendie et secours »: Gilbert SIOUTAC

Loyer T4 : proposition de baisser le loyer, ce logement n'est pas soumis aux règles de « loyers modérés ». Les loyers des logements T2 et T3 sont des loyers modérés bloqués.

On peut proposer à une agence pour avoir une estimation du bien et du prix et lui confier la gestion pour trouver un locataire.

Patricia s'occupe de faire venir une agence immobilière.

Commission pour vérifier les profils et les garanties des futurs locataires :

Nathalie JOURNAUD, Alexia GIRAUD et Patricia BACHEVILLIER.

Vérification annuelle de la sécurité Mairie et Salle Polyvalente, quelques observations ont été émises, un devis pour un montant de 496€ a été reçu pour le changement d'un bloc défectueux,

Organisation d'une demi-journée citoyenne au printemps pour nettoyer les buissons et planter quelques fleurs.

Date retenue le 09 mai 2026.

Prochaine réunion vendredi 29 mai 2026 à 21h, avec en ordre du jour versement des subventions aux associations, le projet du lotissement et autres points à définir.

Avant 2020, un marché se tenait, il est proposé de relancer ce marché, plusieurs bienfaits, permet aux producteurs de se faire connaître, accessible aux personnes sans moyens de transport et crée du lien social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 54.

Le Maire,

Gilbert SIOUTAC

La secrétaire de séance

Alexia GIRAUD